



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0180

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC) - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction santé et protection maternelle et infantile**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Ederly), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0180**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction santé et protection maternelle et infantile

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2018, le dépistage organisé des cancers du sein et colorectal sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône était assuré par l'association Adémas-69, avec laquelle la Métropole entretenait un étroit partenariat. Dans le cadre de sa politique de prévention santé, la collectivité contribuait au fonctionnement de l'association en mettant à sa disposition des agents métropolitains ainsi que des locaux. Elle attribuait par ailleurs à l'Adémas-69 une subvention de fonctionnement de 433 000 € chaque année.

Par l'instruction ministérielle n° DGS/SP5/2017/143 du 28 avril 2017, l'État a décidé de confier, à compter du 1^{er} janvier 2019 la coordination du dépistage organisé des cancers à des structures régionales, en lieu et place des structures assurant jusqu'alors ces missions à l'échelon départemental. De ce fait, l'Adémas-69 a donc été dissoute au 31 décembre 2018 et ses activités reprises par le CRCDC, association loi de 1901 dont l'action est pilotée par l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et les organismes d'assurance maladie. Des antennes départementales ont été maintenues afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle, le maintien du partenariat local ainsi que l'ancrage des actions sur les réalités territoriales locales.

Eu égard au positionnement régional de la nouvelle structure, la Métropole n'a pas souhaité pérenniser le soutien financier qu'elle accordait précédemment à l'Adémas-69. Cependant, afin de poursuivre son implication dans la démarche de dépistage organisée des cancers, la collectivité a maintenu au profit du CRCDC la mise à disposition de personnel et de locaux métropolitains.

II - Modalités de représentation

Les statuts du CRCDC prévoient un conseil d'administration composé de 29 membres désignés pour 3 ans, répartis en 5 collèges avec voix délibérative, et un 6^{ème} collège réunissant les représentants de la Métropole et des départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec voix consultative. L'ARS a sollicité la Métropole pour participer à ce collège.

Il est donc proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du 6^{ème} collège du conseil d'administration du CRCDC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne monsieur Laurent LEGENDRE en tant que titulaire et monsieur Pascal BLANCHARD en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration du CRCDC Auvergne-Rhône-Alpes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.